



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 13361

## Texte de la question

M. Gérard Darmanin interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur la dépendance des personnes âgées. Compte tenu de la démographie d'après guerre de notre pays et du vieillissement de la population, les personnes âgées en France sont de plus en plus nombreuses. Ainsi, alors que l'on compte aujourd'hui plus de 1,2 million de personnes âgées dépendantes et que ce chiffre est amené à croître de 1 % à 2 % par an d'ici à 2040, la prise en charge des plus fragiles s'est imposée comme un sujet économique et sociétal majeur. Les coûts liés à la prise en charge et aux soins pour cette catégorie de la population représentent une charge difficile à supporter, notamment pour la famille. C'est pourquoi il lui demande quelle politique le Gouvernement compte mettre en œuvre pour prendre en compte le problème de la dépendance.

## Texte de la réponse

Conscient du bouleversement radical de notre société qu'implique l'allongement de la vie, le Président de la République s'est engagé à mettre en oeuvre une réforme de la perte de l'autonomie. La préparation d'un projet de loi embrassant toutes les dimensions de la prise en compte de l'avancée en âge avec un socle fort de solidarité nationale a été engagée. Ce chantier comporte trois grands volets : « anticipation-prévention » notamment dans le domaine de la santé ; « adaptation de notre société au vieillissement » et « accompagnement de la perte d'autonomie ». Le Président de la République s'est également engagé à porter cette loi dès la première moitié de son quinquennat devant le Parlement. En appui de ce projet de loi, le gouvernement a lancé le 25 septembre et le 8 octobre 2012 trois missions articulées qui rendront prochainement leurs rapports. Une mission interministérielle sur l'adaptation de notre société à l'avancée en âge a travaillé sur trois axes : habitat, urbanisme et mobilité ; croissance économique et emplois ; éducation, communication, culture et lien intergénérationnel. Un comité prévention et anticipation de l'avancée en âge a procédé à un état des lieux et à une synthèse des bonnes pratiques en matière de prévention afin de favoriser leur diffusion. Il a également rendu des propositions en matière d'adaptation de la société au vieillissement (logement, transports, urbanisme, ...). Enfin, une mission parlementaire sur l'étalonnage comparatif international identifie les bonnes pratiques qui ont cours dans d'autres pays de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tels que le Québec, la Suède et l'Espagne. Cette réforme essentielle sera construite et portée avec l'intelligence des territoires, avec les parlementaires, et en lien étroit avec les professionnels et les familles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Darmanin](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13361

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Personnes âgées et autonomie

**Ministère attributaire :** Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 décembre 2012](#), page 7332

**Réponse publiée au JO le :** [26 février 2013](#), page 2296